



RAPIDE FEMININ ZID LIMOUSIN 2023
(Qualificatif pour la phase finale du Championnat de France
Individuel Féminin de parties rapides)

Règlement Intérieur

Article 1 : PREAMBULE.

Le rapide de la ZID (zone interdépartementale) Limousin est organisé par le LEC ECHIQUELIER LIMOUSIN. Ce tournoi est qualificatif pour la phase finale du Championnat de France Individuel Féminin de parties rapides d'Échecs. Il se déroulera le dimanche 19 mars 2023. Cet open est ouvert à toutes joueuses respectant les conditions d'admission suivantes :

- ✦ **Tenue correcte exigée**
- ✦ Etre licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place)
- ✦ Etre une joueuse française licenciée dans un club de la ZID Limousin.

Remarque :

Une joueuse ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclue du tournoi.

Article 2 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

a Cadence :

7 rondes cadence Fischer : 15 minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

b Lieu des rencontres : 123 avenue Albert Thomas, campus La Borie, bâtiment B, 87000 LIMOGES .

c Accueil des participantes :

Toutes les joueuses qui auront réglé les droits d'inscription et pointé seront appariées à la première ronde. Le pointage et les inscriptions prendront fin à 09h50. Le droit d'inscription est gratuit.

d Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E. adoptée par le 88^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces règles du jeu d'échecs sont entrées en vigueur le 01 janvier 2018.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte et rangés, si possible dans un sac. Toute joueuse dont le téléphone portable émet un son, ou dont l'appareil électronique est allumé sera sanctionnée de la perte de la partie. Il est strictement interdit pour une joueuse de consulter un appareil électronique lorsque sa partie n'est pas finie.

Après chaque partie, les joueuses remettent les pièces en place en s'efforçant de ne pas perturber les parties restantes. La gagnante (ou la joueuse ayant les blancs en cas de partie nulle) donne le score à la table d'arbitrage.

e Jury d'appel :

Il est constitué avant le début de la ronde 2 et affiché dans la salle de jeu. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, une joueuse peut saisir le jury d'appel par écrit. Elle perd ce droit si elle reprend la partie avant d'avoir remis à l'arbitre sa demande écrite. Toutefois, la partie devra se poursuivre sous les directives de l'arbitre.

Une caution de 50 € est demandée à la joueuse qui dépose une réclamation (cette caution ne sera pas remboursée lorsque la réclamation sera non avenue). Elle sera reversée dans le cas contraire.

f Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 10h00
2 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 10h50
3 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 11h40
4 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 13h30
5 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 14h20
6 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 15h10
7 ^{ème} ronde	Dimanche 19 mars 2023	Début à 16h00

Les organisateurs se réservent le droit de modifier légèrement les horaires ci-dessus en cas de nécessité.

Remise des prix et cérémonie de clôture : **Dimanche 19 mars 2023 à 17h00.**

Article 3 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENT.

a Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

b Systèmes :

Système Suisse, conformément au règlement FIDE C04, ou système toutes-rondes si 8 joueuses ou moins.

c Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). En cas d'égalité le départage se fait au **Buchholz tronqué** puis à la **Performance**.

Article 4 : FORFAITS.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction des sanctions de la FFE pour les joueuses françaises.

Article 5 : LES PRIX.

Les **Lots** ne sont **pas cumulables**. La liste détaillée des prix sera affichée avant le début de la ronde 4. Les **Lots** sont **répartis « à la place »**, c'est-à-dire attribués en cas d'égalité de points de parties à la joueuse ayant le meilleur départage.

Article 6 : ARBITRAGE.

Arbitre principal : Pascal BALAIAN (Arbitre Fédéral Open 2 – C 288)

Article 7 : DIVERS. Conformément au règlement de la FIDE, et sous peine d'exclusion du tournoi, toute participante s'engage à se soumettre à toute demande de recherche de matériel par l'arbitre. Toute contrevenante pourra être exclue du tournoi.

Toutes les participantes et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

Les blitz et les analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Les appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu. Les spectateurs contrevenants encourent l'expulsion immédiate du tournoi.

L'arbitre :

Pascal BALAIAN



L'organisatrice :

Sandrine PROUPIN



Composition du jury d'appel :

- Sandrine PROUPIN
- Laurent RICOL, président du LEC
- Pascal BALAIAN